

SIGNATURE DE LA CHARTE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LIMOGES MÉTROPOLE PAR LES COMMUNES MEMBRES

Ce jour a eu lieu la signature de la Charte d'engagement au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Limoges Métropole par les communes membres du territoire, en amont du conseil communautaire qui se déroulait à l'hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine. Un réel engagement commun pour l'ensemble du territoire, en faveur de la préservation de l'environnement et de l'ensemble de nos ressources.

En effet, Limoges Métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en mars 2021. Ce document stratégique et opérationnel constitue la feuille de route de l'intercommunalité en matière de transition énergétique et fixe les grands objectifs du territoire en matière de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

Le PCAET se fixe les objectifs suivants

À l'horizon	2026	2030	2050
Émissions GES	-29 %	-37 %	-69 %
Consommation d'énergie	-22 %	-28 %	-53 %
Émissions de polluants atmosphériques	-15 %	-18 %	-34 %
↳ Dont émissions de gaz NOx	-23 %	-30 %	-58 %
Production d'énergies renouvelables	+42 %	+73 %	+190 %

⇒ Une charte partenariale avec trois niveaux d'engagement :

Afin d'initier une véritable dynamique participative et territoriale, Limoges Métropole a élaboré une « charte d'engagements des partenaires » du PCAET (collectivités, entreprises, associations...). Elle a pour objectif de promouvoir le PCAET et de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux à ses objectifs.

Elle propose ainsi 3 niveaux d'engagements au signataire avec pour objectif de contribuer ainsi à la transition énergétique et climatique du territoire de Limoges Métropole :

- **Le niveau 1, « j'adhère »** permet au signataire de devenir acteur du PCAET en intégrant l'activité de sa structure dans les objectifs du PCAET.
- **Le niveau 2, « j'adhère, j'agis »** permet au signataire de détailler les actions prioritaires qu'il met en œuvre ou va mettre en œuvre sur la période 2021-2026 dans les champs d'intervention du PCAET.
- **Le niveau 3 « j'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantitatifs »** nécessite la rédaction d'un plan d'action annexé à la charte et détaillant les actions qui seront mises en œuvre ainsi que les objectifs de réduction de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre associées.

⇒ **L'implication des 20 communes du territoire :**

Cette charte a notamment été proposée à l'ensemble des communes du territoire.



De nombreuses actions sont déjà engagées par les communes et viennent alimenter le contenu des chartes et ainsi leurs contributions aux objectifs du PCAET : réhabilitation du patrimoine bâti communal, intégration de solaire photovoltaïque sur les toitures, lutte contre la pollution lumineuse (10 communes labellisées « villes et villages étoilées »), promotion des circuits courts et lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire...

De son côté Limoges Métropole s'est notamment engagée dans le pilotage du suivi, l'évaluation du PCAET afin de suivre les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du territoire, la recherche de nouveaux partenaires...

Contact presse : Hélène VALLEIX

Communauté urbaine Limoges Métropole

Tél : 05 55 45 79 09 – 06 20 59 42 71 / Mail : helene.valleix@limoges-metropole.fr